

## PV du Conseil Municipal du 24/06/2022 à la MAIRIE DE LA TOUR

### Présents

Thierry ROUX - Sylvain PAVESIO - Evelyne MARSON- Loïc LEQUINIOU - Nadine TAGLIAFERRI - Nicolas GODIN - Isabelle UBALDI - Yves LAFAYE - Nicole DANIEL - Magali COTTEREAU – David TRUCHI – Niels DESSENANTE – Paméla Mc CLURE

Absents ayant donné procuration : Jean-Paul RIVAS à Thierry ROUX et Loïc LEQUINIOU à compter du 7<sup>ème</sup> point à Sylvain PAVESIO

Absents : Roger ROUX, Jean-Paul RIVAS et Loïc LEQUINIOU à compter du 7<sup>ème</sup> point

Secrétaire de séance : Niels DESSENANTE

### ***PV du conseil Municipal du 05/04/2022 : approuvé à l'unanimité.***

*En préambule, Monsieur le Maire revient sur le document de valorisation du compte de gestion 2021 qu'il a transmis à l'ensemble du conseil dans la semaine.*

*Il ressort en évidence, un taux d'endettement assez important (1 793,00 €/habitant), supérieur à la moyenne nationale (581,00 €/habitant) et régionale (962,00 €/habitant).*

*Ce taux élevé est la conséquence d'un fort investissement les années précédentes.*

*Monsieur le Maire indique qu'il conviendra d'être plus raisonnable en 2023. Pour cette année, les contributions prévues dans le domaine culturel, des festivités, des aides aux associations sont bien sûr maintenues.*

*Pour 2022, il est attendu en recettes la vente des terrains de l'Autranne et le boni de liquidation de la SEML L'ALBAREA.*

*Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré le Directeur Régional PACA de Vicat. Le chantier concernant le stockage des matériaux inertes a pris du retard (3 mois), les revenus ne seront perçus que pour début 2024.*

### **1) Rénovation des façades de l'église de Roussillon**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet voté lors du conseil municipal du 25 février 2022 (délibération 2022-17) concernant la rénovation de la façade de l'église de ROUSSILLON compte-tenu de l'importance de la valorisation du patrimoine rural.

Dans ce cadre, une demande de subvention a été déposée auprès de la région : appel à projet restauration et valorisation du patrimoine rural non protégé.

Le montant de l'opération est estimé à 159 677,00 Euros.

Afin d'aider au financement de ce projet, Monsieur le Maire propose de solliciter également le Département 06 via le dispositif en faveur du patrimoine religieux ainsi que de lancer un appel aux dons avec l'aide de la fondation du patrimoine.

### **Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire précise que ce dossier a été géré par Nicole DANIEL et Magali COTTEREAU.

Nicole DANIEL explique que la commune aura une réponse pour la subvention régionale en octobre et que les travaux devraient démarrer au printemps 2023.

Sylvain PAVESIO rappelle que le conseil municipal délibérera sur les travaux au prochain budget et indique qu'il serait préférable d'échelonner ce projet entre 2023 et 2024 voire de le réaliser complètement en 2024 en fonction du niveau de la trésorerie.

Magali COTTEREAU précise concernant les panneaux de présentation du projet, que la conception peut être prise en charge par des habitants du village.

Thierry ROUX propose de prévoir un arbitrage à l'automne sur la date de réalisation de cette opération.

## **2) Chemin piéton de l'Autranne et dotation cantonale 2022**

Monsieur le Maire rappelle aux membres le projet voté lors du conseil municipal du 19 juin 2020 (délibération 2020-45) concernant l'aménagement d'un chemin piéton à Roussillon afin de desservir l'accès vers le nouveau parking situé quartier de l'Autranne pour les habitants du centre-ville historique (place de l'église).

En effet, suite aux travaux de requalification et d'embellissement du village de Roussillon, des places situées dans le centre ont été supprimées.

Ce cheminement piéton permettra un désengorgement routier du centre-ville.

Cette opération estimée à 74 737,00 € sera subventionnée par la Région via le FRAT 2020 (montant attribué : 22 421,00 €). Afin de compléter le financement, Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide la plus élevée possible auprès du Département 06 via la Dotation cantonale 2022.

Monsieur le Maire précise que le reste à charge pour la commune s'élèvera à 14 000 € H.T.

### **Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire indique qu'il restera un solde sur la dotation cantonale 2022 qui pourra être utilisé pour un projet en 2023.

## **3) Avenant n°1 à la convention avec la Métropole NCA de groupement de commandes approvisionnement en énergie et prestations annexes**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une convention a été signée avec la Métropole NCA pour réaliser des groupements de commandes d'approvisionnement en énergie et prestations annexes.

Il indique qu'à compter du 1er janvier 2022, l'article R. 2162-4 du code de la commande publique est modifié comme suit :

« Les accords-cadres peuvent être conclus :

1° Soit avec un minimum et un maximum en valeur ou en quantité ;

2° Soit avec seulement un maximum en valeur ou en quantité. »

Il convient donc de faire un avenant à la convention de groupement de commande initiale conclue sans maximum avec tous les membres pour intégrer ce dispositif.

### **Adopté à l'unanimité**

## **4) Création de l'agence de l'urbanisme azurienne – adhésion de la commune**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le conseil métropolitain a voté à l'unanimité, dans sa séance du 03/02/2022, la création de l'Agence d'Urbanisme azurienne. Cette agence contribuera à répondre à de nouvelles exigences environnementales, climatiques et réglementaires qui sont désormais placées au cœur de l'aménagement, de l'urbanisme, de la définition du cadre de vie des communes de la Métropole NCA. L'adhésion est gratuite.

### **Adopté à l'unanimité**

## **5) Transferts patrimoniaux**

Compte-tenu qu'il manque certains éléments concernant les réseaux, notamment les bassins d'eau potable, ce point est reporté au prochain conseil municipal.

## **6) Frais d'études ZAE La Condamine**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de création d'une zone d'activités secteur de la Condamine à Roussillon.

Dans ce cadre, il propose de faire réaliser une étude de territoire par un cabinet privé qui comprendra plusieurs réunions avec l'équipe municipale.

Un devis a été réalisé par la société NOMMOS Architecture et Urbanisme et s'élève à 24 960,00 € HT (comprenant 3 phases : diagnostic partagé, stratégie d'aménagement et plan guide). La société Nommos a réalisé des études et élaboré des projets dans de nombreuses communes et notamment concernant La Tour.

Monsieur le Maire propose d'accepter ce devis.

### **Adopté à l'unanimité**

Sylvain PAVESIO rappelle au conseil que la commune avait reçu une manifestation d'intérêt et qu'à ce jour la Métropole ne s'est pas positionnée sur ce projet.

Magali COTTEREAU demande que les habitants de la commune soient associés à cette démarche.

Monsieur le Maire et Sylvain PAVESIO indiquent que ce n'est pas possible car le cabinet doit déjà travailler avec les élus mais qu'une restitution du travail est prévue auprès des habitants.

Une réunion publique d'information sera organisée à cet effet, avant le lancement du projet définitif.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un projet mixte, avec des logements et que le PLU a été modifié en ce sens.

Départ de Loïc LEQUINIOU à 19H30, qui donne pouvoir à Sylvain PAVESIO.

Avant son départ, Loïc LEQUINIOU précise que les travaux du city stade à La tour ont commencé depuis lundi, pour mise en place de la structure fin juillet.

## **7) Création poste rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Il explique la nécessité de créer un emploi de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe suite à un avancement de grade,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie.

La rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire du grade de rédacteur principal 1ère classe. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la secrétaire de Mairie, Cécile ADAMI, qui est actuellement rédacteur principal 2<sup>ème</sup> suite à la réussite de son examen.

**Adopté à l'unanimité**

**8) Offre d'acquisition licence 4 du « Bistrot des Panissiers »**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'acquisition de la licence IV du bistrot des Panissiers évoqué lors du conseil du 23/09/2021.

La commune (représentée par Maître Jean-Joël GOVERNATORI) a été invitée à comparaître dans le cadre de ce dossier le 15/06/2022 au greffe du Tribunal de Commerce de Nice. Le Juge Commissaire a précisé qu'une offre à 14 000 Euros serait susceptible d'être acceptée.

Monsieur le Maire propose de transmettre une offre d'acquisition pour ce montant.

L'offre doit être transmise pour le 27 juin 2022.

**Adopté à l'unanimité**

**9) Projet agricole « Le Cornial »**

Monsieur le Maire précise au conseil que les terrains concernés par le projet agricole au Cornial appartiennent à la société Granulats Vicat.

La commune a sollicité la Métropole, via un dossier préparé par Magali COTTEREAU, pour obtenir une subvention pour amener l'eau sur ces terres et y installer un agriculteur. Le projet a été évalué à environ 400 000 Euros.

La chargée de mission agricole de la Métropole a indiqué que les opérations sur des terrains privés ne peuvent pas être subventionnées.

La commune est propriétaire de terrains aux alentours mais ils sont difficilement exploitables.

Sylvain PAVESIO précise que d'autres démarches vont être entreprises.

**10) Recrutement d'emplois saisonniers**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'en prévision de la période estivale 2022, il est nécessaire de renforcer les services techniques et/ou administratifs.

Il peut être fait appel à du personnel saisonnier en application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Le Maire propose au conseil municipal, de l'autoriser à recruter des agents saisonniers non-titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée : à temps complet ou à temps non complet en fonction des besoins pour exercer les fonctions d'agent d'entretien ou agent administratif.

La rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes aux grades.

**Adopté à l'unanimité (abstention de Loïc LEQUINIOU)**

Monsieur le Maire et Sylvain PAVESIO proposent de recruter deux agents pour trois semaines, un à La Tour et un à Roussillon pour 5 heures par jour.

La commune a reçu à ce jour, 4 candidatures : Axel LEQUINIOU, Jean-Daniel RUEFF, Sélia HAKIMI et Sayan HAKIMI.

**11) Subvention à l'association « Bouge ta montagne » dans le cadre du festival du 3 septembre**

Monsieur le Maire expose au conseil que l'association "Bouge ta Montagne" organise un festival sur la commune le 3 septembre 2022 avec la CPE et sollicite dans ce cadre, une subvention de la commune.

Monsieur le Maire propose leur attribuer une subvention de 1.000 €.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **12) Fixation de la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées par la commune**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les motifs :

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121- 29 et L.2321-2, 28° du CGCT;

Conformément à la réglementation, il convient de fixer les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées, imputées au compte 204.

Les durées maximales d'amortissement fixées par l'article R. 2321-1 du CGCT, dans son 3-ème alinéa sont de :

- 5 ans pour les subventions qui financent des biens mobiliers, du matériel ou des études
- 15 ans pour les subventions qui financent des biens immobiliers ou des installations
- 30 ans pour les subventions qui financent des projets d'infrastructure d'intérêt national.

Il est possible de proposer des durées d'amortissements inférieures, si cela est budgétairement soutenable.

Monsieur le Maire propose de fixer les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées comme suit :

- 5 ans pour des biens mobiliers, du matériel ou des études,
- 5 ans pour des biens immobiliers ou des installations,
- 20 ans pour des projets d'infrastructures d'intérêt national.

### **Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux de la traversée de La Tour, il est prévu que la commune verse un fonds de concours à la Métropole NCA.

#### **13) Reprise de l'Auberge de Roussillon**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal du 05/04/2022, il a été décidé de ne pas renouveler le bail contracté avec M. Franck WARIN pour la gestion de l'Auberge de Roussillon (avec la cantine scolaire) et la location du logement correspondant.

Un appel à candidatures pour trouver un repreneur a été lancé du 22/04/2022 au 30/05/2022. Une seule candidature complète a été reçue et correspond aux besoins de la commune. Il s'agit de la société "LA GOURMANDINE" représentée par Monsieur TONIAZZO François.

Monsieur le Maire propose de contracter avec la société "LA GOURMANDINE" représentée par Monsieur TONIAZZO François, un bail non soumis aux statuts des baux commerciaux pour la gestion de l'auberge de Roussillon (avec l'activité de cantine scolaire et de restaurant-traiteur) pour un loyer mensuel de 700 € (660 € + 40 € de licence) et la location d'un appartement 3 pièces à proximité pour un loyer mensuel de 400 €, pour une durée d'un an, à compter du 15 août 2022.

### **Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire précise que Monsieur TONIAZZO étant encore engagé par ailleurs, ne pourra prendre en charge au départ que la cantine scolaire. Il pourra assurer la gestion du restaurant et aménagement dans le logement qu'à compter d'octobre ou novembre.

Il propose de lui accorder une gratuité pour le logement et l'auberge pendant cette période.

### **Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire indique que des travaux de rénovation devront être réalisés pour la terrasse de l'auberge et pour le logement.

#### **14) Renouvellement de la convention pour la gestion des gîtes de La Tour**

Monsieur le Maire explique au conseil que la gérante de l'épicerie, Mme Laura LANZA, ne souhaite pas renouveler le bail pour la gestion des gîtes, qui prend fin au 10 juillet 2022. Elle ne souhaite pas également renouveler le bail pour la gestion de l'épicerie à son terme en janvier 2023.

#### **15) Remboursement des frais de déplacement des bénévoles des bibliothèques**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du précédent Conseil du 05 avril 2022, une Convention de Développement de la Lecture Publique entre le Département et les Collectivités du Réseau Départemental a été approuvée.

Les agents bénévoles des bibliothèques sont appelés dans l'exercice de leur activité à se déplacer.

Monsieur le Maire propose conformément à la Convention de prendre en charge par un remboursement les frais engagés pour ces déplacements (indemnités kilométriques aux taux en vigueur, frais de parking, frais de péage).

Monsieur Le Maire indique également au Conseil Municipal que les bénévoles sont aussi amenés à suivre des formations organisées par la Médiathèque Départementale. Il propose conformément à la Convention de prendre en charge les frais engagés c'est à dire les déplacements (indemnités kilométriques aux taux en vigueur, frais de parking, frais de péage) et des frais de repas.

### **Adopté à l'unanimité**

Par ailleurs, Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu d'approuver le règlement intérieur des bibliothèques de La Tour et Roussillon correspondant à la convention.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **16) Installation d'une foire à Roussillon**

Monsieur le Maire expose au conseil que la commune a reçu une demande pour l'installation d'une fête foraine à Roussillon sur le parking de l'école du 6 au 18 juillet.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette installation mais pour une durée plus courte : du 8 au 11 juillet afin d'éviter des problèmes de stationnement sur une durée plus longue.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **17) Questions diverses**

- **Pollution lumineuse**

Paméla MC CLURE propose de transmettre un courrier à la Métropole afin que la commune puisse rentrer dans un dispositif de diminution lumineuse. Elle va préparer un projet en ce sens que Monsieur le Maire soumettra aux services métropolitains.

- **Location logement Katéryna**

Nicole DANIEL indique que Katéryna souhaite trouver un logement plus proche de la ville. Monsieur le Maire propose de la loger à titre gracieux jusqu'à son déménagement.

**Adopté à l'unanimité**

- **Marché nocturne à La Condamine**

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il a été sollicité par Monsieur Patrick ACHAT pour une organisation d'un marché nocturne sur les terrains de la Condamine à Roussillon avec différents exposants.

Le conseil valide le principe sous la condition qu'une entité juridique soit créée pour signer la convention d'occupation du domaine public.

- **GEDICOM : formation**

Nicole interroge le conseil sur une participation à la formation GEDICOM.

Plusieurs élus souhaitent s'inscrire en fonction de la date.

Pour le Maire et le secrétariat, il sera remis un mémento avec la procédure à suivre.

- **Résidence d'artistes le Cercle Rouge du 18 au 30/07/2022**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que dans le cadre des manifestations organisées cet été, l'Association du Cercle Rouge va intervenir du 18 juillet au 30 juillet 2022 pour proposer des activités culturelles - "ETE Culturel - Rouvrir le monde 2022" et des représentations.

Il convient de signer une convention de partenariat pour la résidence des artistes, Monsieur le Maire propose de les loger gratuitement au presbytère ou dans un gîte disponible.

**Adopté à l'unanimité**

- **Motion réalisation de travaux en urgence pour la réouverture du tunnel de Moriez**

Monsieur le Maire propose au conseil de voter une motion, en soutien, pour la réalisation de travaux en urgence pour la réouverture du tunnel de Moriez

**Adopté à l'unanimité (abstention de Paméla MC CLURE)**

- **Avenant à la convention d'intervention foncière "protection contre les risques naturelles"**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite du passage de la tempête « Alex » sur les Alpes-Maritimes les 02 et 03 octobre 2020, l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur intervient pour procéder aux acquisitions amiables des biens priorités par l'Etat et les collectivités concernées, démolir les biens devant l'être, et les revendre à la Commune au titre du Fonds de Prévention

des Risques Naturels Majeurs. L'EPF peut exceptionnellement céder certains biens à la Métropole Nice Côte d'Azur pour les besoins des travaux de protection ou de confortement.

Dans ce cadre, la convention d'intervention foncière (approuvée par la délibération n°2021-112 du 18 juin 2016) précise les modalités de versement et d'utilisation des crédits du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, les modalités opérationnelles d'intervention de l'EPF aussi bien dans la démarche d'acquisition amiable, de la gestion des biens acquis, que des conditions de cessions de l'EPF aux communes concernées.

Depuis, la DDTM a précisé les biens devant faire l'objet d'une intervention de l'EPF au titre de la convention : à ce jour, l'EPF a été sollicité pour acquérir 90 biens dans les communes concernées, dont un tiers devra faire l'objet d'une démolition.

Sur le seul volet acquisition (décaissements et engagements cumulés), l'EPF a consommé 75 % de l'enveloppe globale initiale fixée à dix millions d'euros pour les communes des Vallées de la Vésubie et de la Tinée. Il est à rajouter l'ensemble des coûts de déconnexions, désamiantage, démolitions des bâtis acquis par l'EPF avec deux importants chantiers correspondant aux deux plus importantes copropriétés (42 propriétaires au total) en cours d'acquisition par l'EPF sur la commune de Saint-Martin Vésubie.

L'enveloppe financière de la convention, initialement fixée à 10M€, n'est donc pas suffisante pour permettre une telle intervention.

Il convient donc d'augmenter l'enveloppe financière de la convention d'intervention foncière et pour ce faire de signer un avenant permettant de porter le montant de cette convention à 31 M€.

Un avenant n°1 à la convention initiale doit donc être signé.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **- Logement libre F2 « les Arcades »**

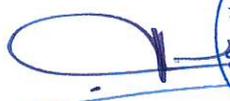
Monsieur le Maire indique au conseil avoir été informé par Côte d'Azur Habitat qu'un logement de type F2 s'est libéré à l'immeuble « Les Arcades », Grand Place à La Tour.

La commission d'attribution doit se tenir 5 juillet 2022.

L'ensemble du conseil propose de demander un report de date afin d'avoir plus de temps pour une réflexion sur la proposition d'un candidat.

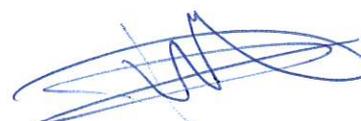
**Séance levée à 21h30.**

**Le Maire,**



**Thierry ROUX**

**Le Secrétaire de séance**



**Niels DESSENANTE**